



FLASH INFO 5 DU 11 NOVEMBRE 2019



Elections des Elu(e)s des AS au Conseil Départemental

Rappel : Les élections des élu(e)s des A.S doivent être tenues du 6 au 22 novembre dans les établissements scolaires. Seuls les membres du comité directeur participent à ce vote.

2 listes ont été déposées :

- Liste " Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous" soutenue par le SNEP
- Liste " Sport scolaire tous acteurs" soutenue par L'UNSA

La liste " Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous" est composée de 6 P.EPS ([Voir](#) la liste) qui s'investissent de manière importante au sein des A.S de leur établissement et dans les rencontres départementales. Ces collègues de collèges, lycées et lycées professionnels connaissent parfaitement les problématiques du sport scolaire et sont en capacité de le défendre dans l'intérêt du plus grand nombre d'élèves. ([Voir](#) la profession de foi).

Nous vous transmettons également le modèle de PV ([ICI](#)) et vous demandons de veiller à ce que ces élections soient organisées dans vos établissements.

Pour toutes informations complémentaires prenez contact en écrivant à l'adresse mail suivante : s2-66@snepfsu.net

La liste de l'UNSA est composée de 2 P.EPS, 2 chefs d'établissement et 2 parents d'élèves.

Pour comprendre le sens de cette composition il faut savoir que l'UNSA, ce n'est pas que le SE (enseignants). C'est aussi le SNPDEN (chefs d'établissement).

Au sein d'un conseil départemental de l'UNSS, le Se-UNSA dispose d'un siège et les chefs d'établissement ont 4 représentants désignés par le Dasen (1 proviseur de lycée, 1 proviseur de LP, 2 principaux de collège). Première organisation représentative des chefs d'établissement, le Snpden-UNSA est donc en situation d'avoir plusieurs de ses adhérents, membres du CD UNSS.

Depuis des lustres, la réalité est une quasi absence de l'UNSA au CD 66 : absence d'intervention, de proposition et surtout absence

physique !

On peut donc s'étonner de la manœuvre qui consiste à déposer, dans plusieurs départements de l'Académie, une liste pour l'élection des élu-e-s des AS :

- Liste incomplète dans certains départements de l'académie, Ilste avec des membres non licenciés.
- liste composée de chefs d'établissement, de collègues d'autres disciplines, de parents d'élèves qui ont comme caractéristiques communes de n'avoir AUCUN investissement dans l'AS de leur établissement.

L'exemple des deux parents de la liste du SE 66 est révélateur, ces personnes n'ont rien n'a voir ni de près ni de de loin avec la vie de l'AS de l'établissement, si ce n'est d'être parents d'élèves licenciés !!! Comment peut-on intervenir en conseil départemental si on ne connaît pas la réalité du sport scolaire dans le 2eme degré ?

Cette composition "surprenante" des listes UNSA est accompagnée d'une profession de foi qui laisse pantois. Par qui a-t-elle bien pu être écrite pour demander des choses qui existent déjà : projet d'AS inclus au projet d'établissement, gratuité des installations sportives, coordination de secteur, et même reconnaissance institutionnelle (le forfait 3h d'AS étant statutaires pour tous les enseignants d'EPS) !

Et que vient faire l'effectivité des 3h d'EPS dans le 1er degré dans un texte traitant du Sport Scolaire du second degré ?

Une mobilisation massive en faveur des listes soutenues par le SNEP-FSU sera la réponse logique et nécessaire aux manœuvre de l'UNSA !!



REVALORISATION SALARIALE

Le 23 octobre, lors de la présentation du budget 2020 devant la Commission de l'Education de l'Assemblée nationale, le Ministre a précisé ses intentions sur la revalorisation du métier enseignant.

Comme E.Macron, il ne voit de "revalorisation" que dans une redéfinition du métier enseignant par une augmentation du temps de travail et une "personnalisation" de la carrière selon le "mérite".

([voir](#) la vidéo de l'audition du Ministre)

Avec un rejet de la quasi totalité des amendements, le budget de l'Education nationale a été adopté le 30 octobre.

Malgré le satisfécit habituel du Ministre, la faible hausse du budget couvre pour l'essentiel, des dépenses obligatoires : évolution des carrières, accords PPCR, prime de Rep+, paiement des AESH.



Le 06 novembre, à la demande des syndicats, un CHSCT ministériel extraordinaire s'est réuni sur la prévention des suicides dans l'Education nationale.

Par "la réunion d'un groupe de travail avant la fin de l'année civile afin de travailler sur la prévention de l'alerte suicidaire", la réponse ministérielle est bien en deçà des attentes légitimes de la profession concernant les conditions de travail !



Le SNEP-FSU propose en podcast la dernière rencontre sur le thème "Enseigner l'EPS en milieu difficile" avec Stéphane Bonnery, Jenny Bouchez et Claire Dramé.

[\(écouter\)](#)



Bulletin Officiel n°39 du 24 octobre 2019 :

Vacances de poste : Candidature à des emplois de directeur national adjoint, directeur régional ou adjoint, départemental ou adjoint de l'UNSS - année scolaire 2020-2021. ([voir](#))

Bulletin Officiel n°41 du 07 novembre 2019 :

Mobilité des personnels du second degré : Mises à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée 2020. ([voir](#))



Syndicalisation

Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Cliquer [ici](#) (recto) et [ici](#) (verso) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :

Franck Cuné

1, rue Edmond Michelet

66270 LE SOLER

franck.cune@gmail.com

Secrétaire SNEP-FSU 66

Pierre Leveil

s2-66@snepfsu.net

06 86 51 77 10

[Facebook](#)

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

[Bouton](#)